Pour un répertoire des formes en périurbain.

Une étude de cas : le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

document provisoire

- Cahier des clauses scientifiques et techniques -

SOMMAIRE :

1) Une approche croisée Université-Inventaire général du patrimoine culturel. p 4

Un sujet de réflexion au cœur des préoccupations actuelles.
Une commande du conseil national de l'inventaire général du patrimoine.
Les suites du colloque d'Amiens de 2010 « Périurbain, territoires et temporalités ».

2) Un premier test en vrai grandeur sur un territoire-témoin p 5

a) Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse comme *aire d'étude* p 5

Une formation du territoire commandée par les réseaux

Cours d'eau et bassins versants
Un territoire sillonné de multiples réseaux de transport
1. Les réseaux de transport viaire et ferroviaire
2. Les réseaux de transport d'énergie
3. Les réseaux de transport aérien

Régression des terres agricoles et confrontation forêts-openfield
Évolution démographique du territoire
- Définition INSEE des bassins de vie
- Évaluation du degré d'autonomie des bassins de vie
- Définition des trois sphères économiques

Deux temps forts de l'extension urbaine

L'extension urbaine comme point de vue privilégié sur la périurbanisation :
* Le XIX^{ème} siècle avec l'arrivée du chemin de fer
* La période allant de l'après-guerre à nos jours avec la démocratisation de l'automobile

Les formes urbaines

- extensions urbaines
- l'évolution des paysages
- forme architecturale

b) Les enjeux scientifiques. p 16

1. Que retient-on de la définition du périurbain, qui puisse se spatialiser et servir à appréhender ce territoire ?
2. Quels sont les phénomènes de la périurbanisation ?
3. Quelle est la spécificité d'une approche du périurbain ?

document provisoire

Première confrontation au terrain : vérification d'hypothèses et relevé des manques...

- « étalonner les regards » et circonscrire l'objet périurbain
- expérimenter

Les problématiques scientifiques

1. VOIR
2. ANALYSER
3. COMPRENDRE
4. DECRIRE
5. RESTITUER, RETRANSCRIRE

c) Une approche par sondage et échantillonnage p 19

Deux sondages : RN10 et vallée de l'Yvette...

Le travail en chambre : échelles/chronologie
Traitement des sources documentaires

Les visites de terrain

Le contenu du répertoire des formes
analyse des formes du périurbain : définition des champs de la base de données

d) Le contenu et le calendrier des différentes phases p 23

État des connaissances, recherche documentaire préalable, exploitation.
Enquête de terrain, production et traitements des données.
Restitution, diffusion, valorisation des résultats.

e) Calendrier prévisionnel p 24

Moyens scientifiques et techniques
Personnel et compétences
Moyens techniques
Suivi et évaluation
Comité de pilotage
Comité de suivi scientifique

document provisoire

1) Une approche croisée Université - Inventaire général du patrimoine culturel.

Un sujet de réflexion au cœur des préoccupations actuelles.

Les questions de l'urbanisation et de consommation de l'espace sont au cœur des préoccupations actuelles pour un aménagement durable du territoire. Si le double objectif de lutter contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et « naturelles » est posé par la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2), il n'en est pas moins nécessaire d'améliorer la connaissance de ces nouveaux territoires appelés « périurbains ».

La revue du commissariat général au développement durable parue en mars 2012, souligne cette nécessité en proposant de les observer au travers de phénomènes quantifiables et de définir des indicateurs prospectifs. Stratégiquement, étudier la périurbanisation sur la base de critères qualitatifs s'avère indissociable de cette approche quantitative. Une connaissance accrue de ces nouveaux espaces résultant des productions architecturale, urbaine et paysagère de ces dernières décennies, pourrait également contribuer à définir la ville durable.

Une commande du conseil national de l'inventaire général du patrimoine.

C'est cette demande d'approfondissement de la connaissance de ces nouveaux territoires qu'avait déjà entériné le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel [1] réuni en séance du 10 décembre 2008.

C'est à ce titre qu'il a validé la proposition faite par Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain, de conduire un travail de recherche sur ce nouveau thème de réflexion fédérateur que sont les phénomènes du périurbain, prenant en compte tant les enjeux scientifiques qu'opérationnels.

Les suites du colloque d'Amiens de 2010 « Périurbain, territoires et temporalités ».

Une première réponse à cette demande aura été de consacrer les journées nationales de l'inventaire de 2010 à ce sujet. Ces journées avaient alors pris la configuration particulière d'un colloque interdisciplinaire intitulé « Périurbain, territoires et temporalités », qui s'est déroulé à Amiens les 30 septembre et 1er octobre 2010. Les actes de ce colloque ont être publiés en mars 2013, dans la collection des *Cahiers du patrimoine* (N°102) [2].

La deuxième étape repose sur l'opportunité d'une démarche scientifique croisée avec l'Université. Car ce thème de réflexion devrait permettre à la fois de renforcer la cohésion méthodologique de l'Inventaire et d'établir des relations avec la recherche universitaire, pour qui ces questions sont également d'une grande actualité. Le projet de recherche est conduit par Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain, qui assure la direction scientifique au sein du laboratoire Interaction, transferts, ruptures artistiques et culturels (InTRu) de l'Université

1 le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel a été institué dans le cadre du décret n° 2005-834 du 20 juillet 2005, de mise en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et relatif aux services chargés des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel.

2 **Périurbains : Territoires, réseaux et temporalités. Actes du colloque d'Amiens, 30 septembre – 1er octobre 2010**. **Titre**. Éditions Lieux Dits 17, rue René Leynaud – 69001 LYON. Mars 2013. ISBN : 978-2-36219-066-7

document provisoire

François-Rabelais de Tours, co-organisateur du colloque précité. Il est suivi à la mission de l'inventaire général du patrimoine par Odile Schwerer, architecte urbaniste de l'État, chargée de mission.

L'objectif premier de ce projet de recherche est de formaliser et de publier d'ici 2014, les documents nécessaires au travail des chercheurs dans ce domaine : « Méthode de définition et d'évaluation des territoires, paysages et formes bâties du périurbain ».

Un comité scientifique a été constitué [3] et un certain nombre de partenaires identifiés, parmi lesquels des services chargés par les Régions de l'Inventaire général du patrimoine culturel, au regard de la diversité des territoires qu'ils sont à même de représenter et du contact permanent qu'ils entretiennent avec le terrain. (Auvergne, Guyane, Île-de-France et Picardie).

2) Un premier test en vrai grandeur sur un territoire-témoin

Il s'agit pour les pilotes précités du projet de recherche *périurbains*, d'étalonner leur regard, de circonscrire et d'identifier l'objet de l'observation, et ce dans le temps imparti pour conduire ce test. Un premier territoire d'expérimentation a été retenu, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

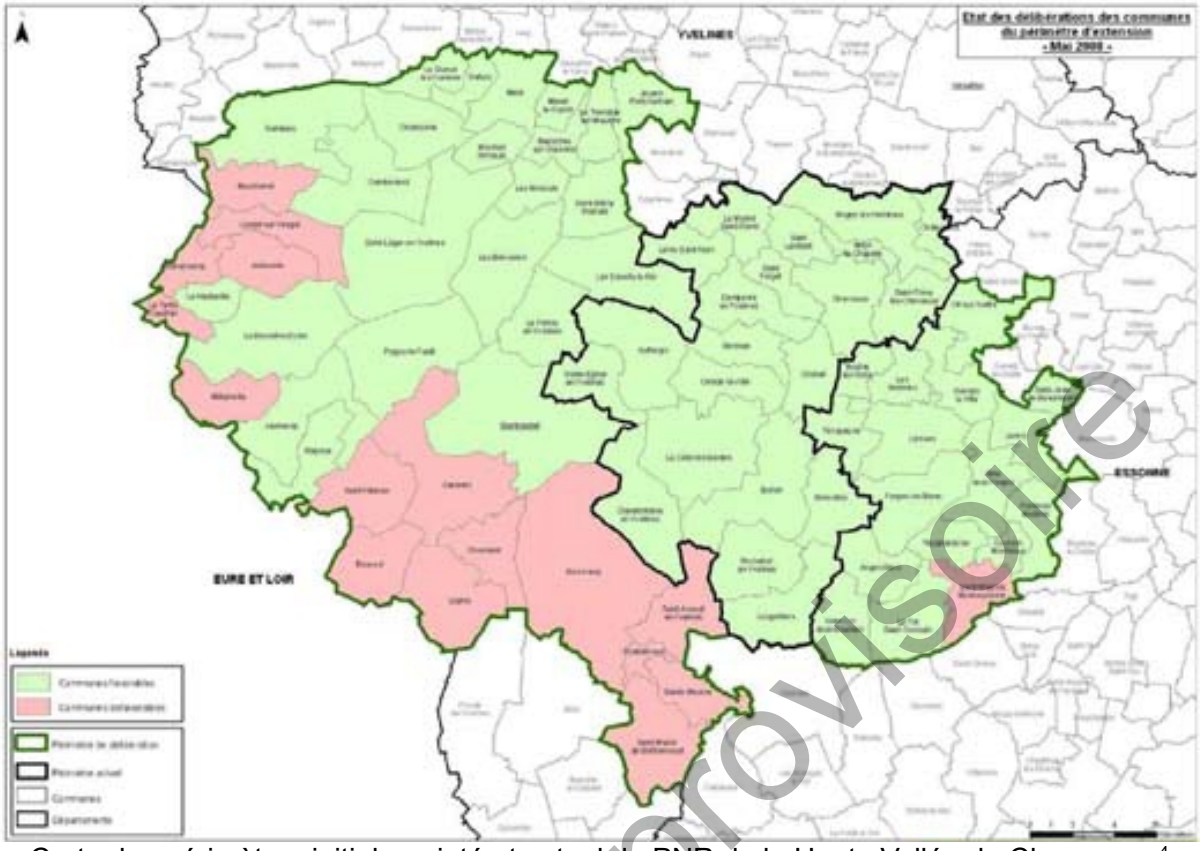
a) Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse comme « aire d'étude »

Outre sa proximité, le secteur d'investigation choisi permet tout à la fois d'aborder la question de la périurbanisation dans une région représentative de ce phénomène, l'Île-de-France, mais aussi de l'appréhender de façon originale et spécifique par le biais d'un territoire préservé, celui d'un parc naturel régional (1985) au regard du SDRIF (schéma directeur de la région Île-de-France). A noter qu'à l'aire de préservation du PNR dans ses dimensions d'origine, se superposent des sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930, ainsi que d'autres espaces protégés, servitudes d'utilité publique.

L'aire d'étude devait porter initialement sur le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse dans sa délimitation d'origine (21 communes). Compte tenu de l'élargissement de son périmètre concomitamment au démarrage de l'étude (cf. arrêté de novembre 2011), le territoire exploré s'est rapidement et naturellement étendu au périmètre arrêté (62 communes), voire au périmètre d'étude initial projeté (77 communes).

document provisoire

3 Le comité scientifique du projet ***périurbains*** est composé de Laurent Cailly (géographe, Université de Tours), Georges Farhat (architecte, Université de Toronto), Marieke Kuipers (Agence du patrimoine culturel du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences des Pays-Bas) et Philippe Vergain (chef de la Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel au ministère de la Culture et de la Communication).



Carte des périmètres initial, projeté et actuel du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse [4]

document provisoire

Une formation du territoire commandée par les réseaux

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse couvre la partie Sud du département des Yvelines et la partie Ouest du département de l'Essonne.

Il occupe l'Ouest du Hurepoix, qui se caractérise par des vallées plus ou moins encaissées, correspondant à des affluents de la Seine, entaillant des plateaux cultivés et des coteaux boisés.

Il est délimité au Nord par la vallée de la Seine, au Sud par le plateau de la Beauce.

Cours d'eau et bassins versants

Un axe tectonique de direction Ouest-Nord-Ouest Est-Sud-Est, marque la géomorphologie du territoire. Les alignements géologiques structurent ainsi le relief suivant cette direction révélée par le réseau hydraulique formé par les étangs de Hollande et les Vaux de Cernay.

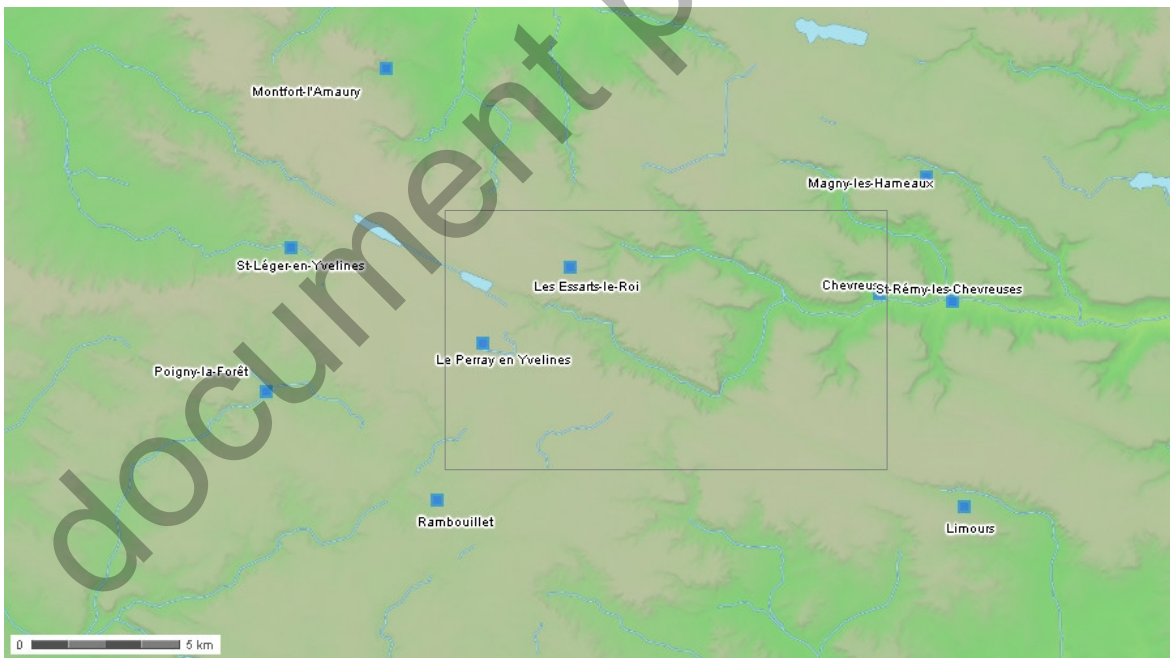
Une ligne de crête correspondant approximativement à la RN10 sépare les deux bassins versants, celui de l'Orge à l'Est et celui de l'Eure à l'Ouest. De multiples cours d'eau irriguent le territoire souvent qualifié de château d'eau naturel.

4 Extrait de l'Atlas sommaire des paysages de l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse juillet 2008



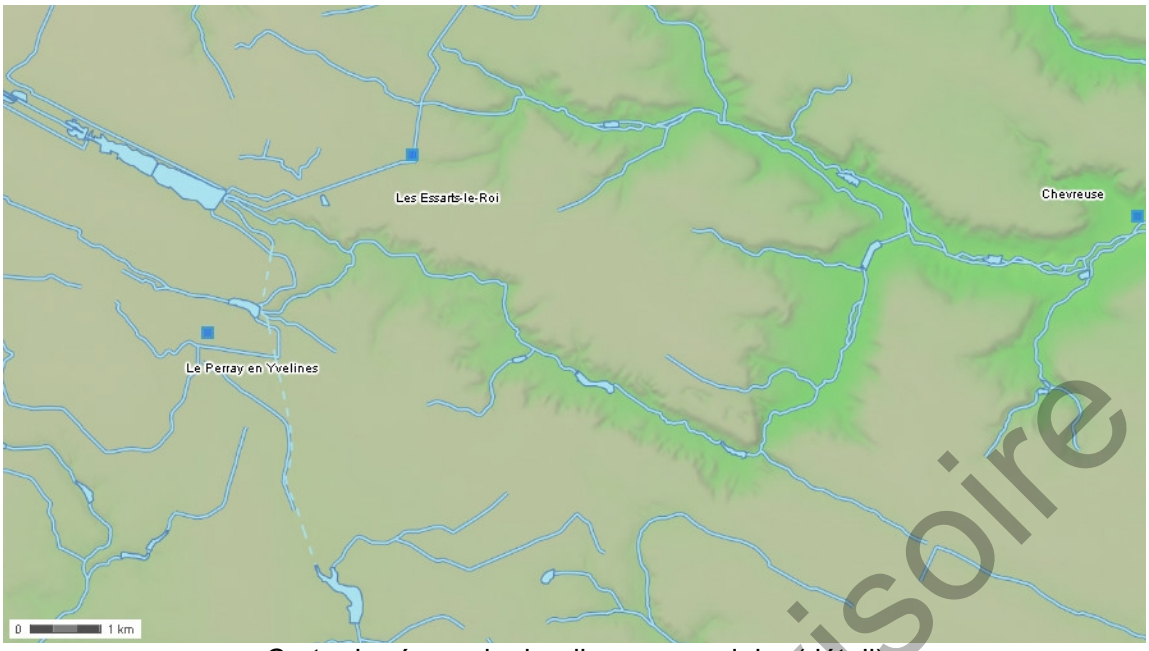
Carte du relief © IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

L'organisation du système hydraulique structure aussi fortement le territoire par un réseau de rigoles et d'étangs. On retrouve l'influence de cet axe jusque dans l'implantation et l'orientation du grand canal du domaine du château de Versailles.

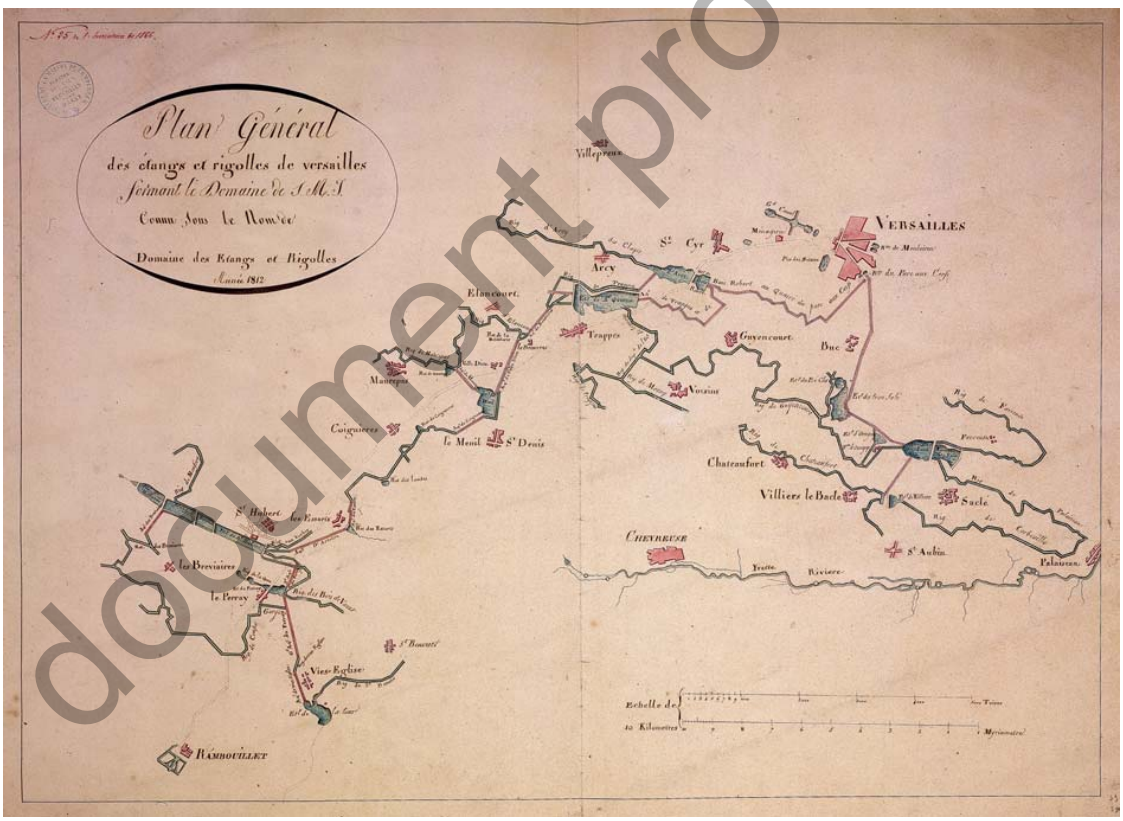


Carte du réseau hydraulique principal © IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

document provisoire



Carte du réseau hydraulique secondaire (détail)
© IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales



Plan Général des étangs et rigoles de Versailles - 1812.

Ces deux éléments structurants perpendiculaires (l'axe tectonique et la ligne de crête) orientent la trame qui maille le territoire, à laquelle obéissent les systèmes anthropiques du réseau hydraulique précité et du réseau viaire forestier.

document provisoire

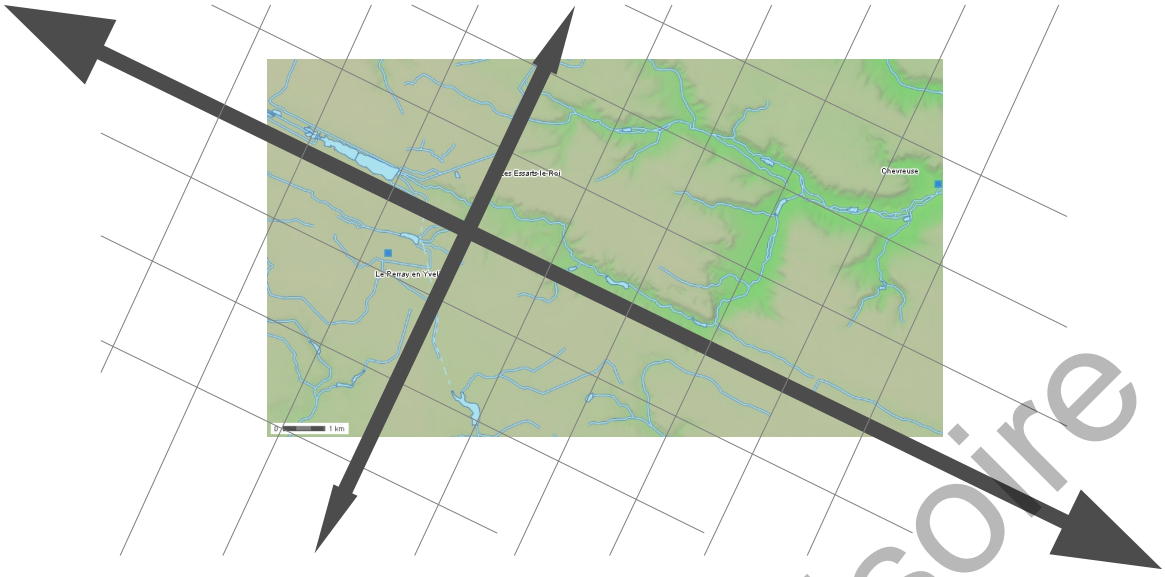


Schéma : Trame et éléments structurants © Odile Schwerer Architecte 2013

Les grands domaines, qu'il s'agisse d'abbayes ou de châteaux, ont également participé à l'organisation du territoire et à la définition de ses paysages. Les perspectives des parcs et jardins dégagent des vues à travers le massif boisé et contribuent aussi à l'inscription des bâtiments dans le paysage. Les tracés des allées cavalières, utilisées notamment pour la chasse à courre, et chemins d'exploitations des grands domaines forestiers qui y sont liés structurent fortement l'espace, renforçant la lisibilité de la trame évoquée ci-dessus.



Carte de Cassini (XVIII[e] siècle)[5]

5 Voir aussi la carte des Chasses du Roi XVIII[e] s.

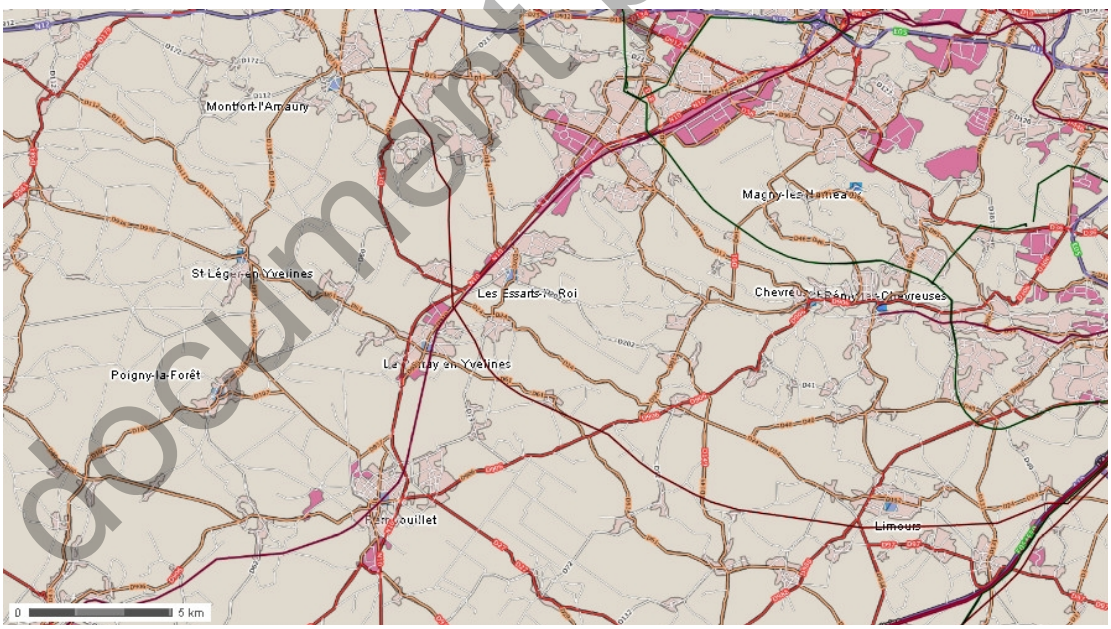
document provisoire

Un territoire sillonné de multiples réseaux de transport

Apportant tout à la fois commodités et nuisances, les réseaux ont un rôle prépondérant dans le processus d'urbanisation des territoires, servant et provoquant le phénomène. (la présence de réseau favorise l'implantation, et les projets eux-mêmes nécessitent l'extension de ceux-ci et des infrastructures). A ce titre ils seront pris en compte dans l'observation et la description du territoire et du phénomène périurbain, selon trois catégories : les réseaux de transport viaire et ferroviaire, les réseaux de transport d'énergie et les réseaux de transport aérien

1. Les réseaux de transport viaire et ferroviaire sont des éléments déterminants qui favorisent la périurbanisation, dont on parlera pour expliciter les raisons scientifiques du choix de l'aire d'étude.

- la N10 (dont le tracé reprend celui de l'ancienne route royale[6]) constituait initialement la limite Ouest du PNR : elle est doublée par la voie de chemin de fer Paris-Chartres passant par Rambouillet ;
- la N12 délimite le PNR au Nord : elle est doublée par la ligne N du chemin de fer Paris-Dreux passant par le Méré ;
- l'A10 traverse la partie Sud Ouest du PNR : elle est doublée par la ligne de TGV Paris-Tours ;
- la ligne B du RER pénètre dans le PNR par l'Est, parallèlement à la N188 ;
- d'anciennes voies de chemin de fer désaffectées sont encore présentes : celle qui reliait Paris à Chartres en passant par Limours, sur laquelle l'aérotrain a été testé dans les années 70 et celle qui reliait Limours à Saint-Rémy-de-Chevreuse.



Carte des réseaux de transports : routes, chemins de fer et lignes électriques
(en rose foncé et clair : les zones urbanisées)
© IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

6 Trudaine 1745-1780 - Route de Paris à Chartres par Rambouillet

document provisoire

2. Les réseaux de transport d'énergie sont particulièrement prégnants en périphérie de la capitale, et des grandes villes en général, puisque l'acheminement de l'électricité depuis leurs lieux de production vers les lieux de forte consommation nécessite une organisation réticulaire faite de lignes, relais (nœuds), plateformes, etc.

Ces réseaux génèrent des servitudes et des contraintes particulières selon le voltage des lignes (haute, moyenne et basse tension) et structurent d'une certaine manière les paysages par des espaces non construits (couloirs interrompant les espaces boisés, ou espaces paysagers à vocation d'aires de loisirs par exemple) ou des espaces construits à usage spécifique autre qu'à vocation d'habitation (zones commerciale ou industrielle par exemple)

3. Les réseaux de transport aérien organisent le territoire de deux manières différentes. La présence d'un aéroport amène des équipements spécifiques (hôteliers par exemple) à s'implanter à proximité. D'autre part les couloirs aériens, du fait des nuisances sonores qu'ils génèrent (à fortiori quand on se rapproche de l'aéroport), peuvent participer à la structuration graduelle de l'espace.

Régression des terres agricoles et confrontation forêts-openfield

Les paysages sont très marqués par d'importantes zones boisées dont la forêt de Rambouillet, qui constitue le deuxième massif forestier d'Île-de-France après Fontainebleau. On constate qu'au cours du XX^{e} siècle la forêt a gagné sur les terres agricoles, engendrant la fermeture des paysages.

Les terres agricoles occupent les zones où les sols sont les plus fertiles comme les plaines limoneuses et les plateaux. La généralisation d'une monoculture céréalière intensive a conduit, surtout dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle, à la disparition progressive des bocages.

L'élevage est aussi une pratique agricole ancrée dans ce territoire, mais cependant en pleine mutation, puisque le cheptel des bovins et des ovins s'est réduit d'un tiers au cours des quarante dernières années, alors que celui des équidés a, lui, plus que triplé [7]. Ce constat permet également l'illustrer un des phénomènes de la périurbanisation, celui de l'implantation de programmes architecturaux spécifiques, ici en l'occurrence d'écuries, de manèges à chevaux ou de carrières.

La régression des surfaces agricoles au profit de l'étalement urbain est l'un des phénomènes avéré de la périurbanisation, même s'il s'exprime de façons diverses, dont il conviendra d'appréhender l'expression de la matérialité.

document provisoire

7 Cf. Atlas sommaire des paysages de l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse juillet 2008



Carte de l'occupation des sols © IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

- Zones urbanisées (dominante habitat)
- Zones urbanisées (dominante activités)
- Zones boisées : futaie de feuillus
- Zones boisées : futaie de conifères
- Zones boisées : futaie mixtes
- Zones boisées : peupleraie
- Zones agricoles (cultures et élevage)

document provisoire

Évolution démographique du territoire

Parmi les données statistiques de l'INSEE, plusieurs sont particulièrement éclairantes pour comprendre la spatialisation des phénomènes de la périurbanisation :

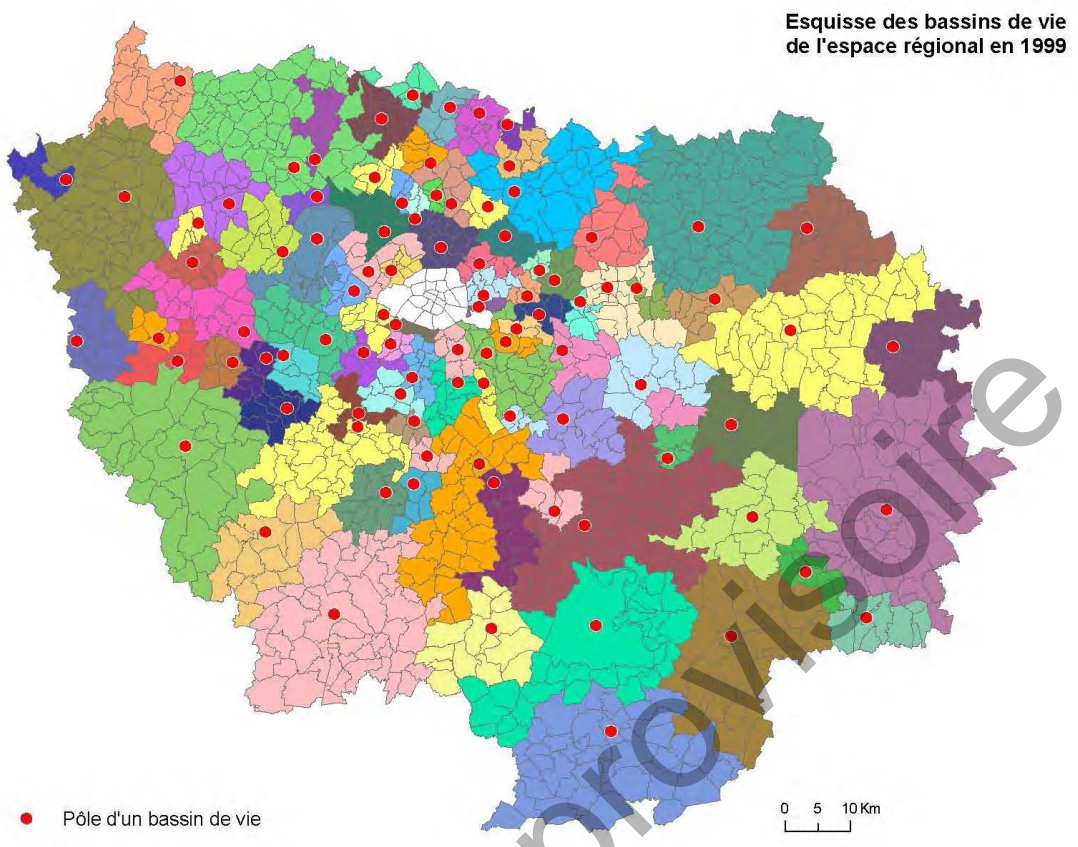
- les bassins de vie, leur pôle et leur degré d'autonomie ou de dépendance,
- la répartition spatiale plus ou moins équilibrée des sphères économiques.

Définition INSEE des bassins de vie :

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie comportent quatre catégories : concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation.



sources : bassins de vie et déplacements - juillet 2008 - Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France

Évaluation du degré d'autonomie des bassins de vie :

L'autonomie des bassins de vie est quantifiée par un score sur 20. Il est constitué d'une composante relative aux équipements et d'une composante relative à l'emploi.

Le score partiel d'équipement (sur 12) rapporte le niveau d'équipement présent dans le bassin au niveau attendu en fonction de la population résidante. Un même poids a été donné aux quatre types d'équipements étudiés (concurrentiels, non concurrentiels, éducation, santé). Le score partiel d'emploi (sur 8) prend en compte le volume d'emplois offerts et le taux d'emploi (nombre d'emplois offerts sur nombre d'actifs résidants occupés) du bassin de vie.

Les bassins de vie peuvent être classés dans 3 catégories : les dépendants (score inférieur à 8), les faiblement autonomes (score entre 8 et 12) et les autonomes (score supérieur à 12).

Définition des trois sphères économiques :

1. La sphère "productive" est composée de l'industrie, des services aux entreprises, de la logistique et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local ;
2. La sphère "résidentielle" correspond aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère "publique". Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et la Poste ;

document provisoire

3. La sphère "publique" comprend les administrations et collectivités publiques : sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités, ...).

Le champ couvre l'ensemble de l'emploi salarié, en dehors des emplois domestiques, de ceux de l'agriculture et de la défense. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont donc pas comptabilisés.

Cette cartographie d'indicateurs quantitatifs pourra aider à la compréhension de la spatialisation des phénomènes de la périurbanisation sur l'aire d'étude considérée.

Deux temps forts de l'extension urbaine

L'extension urbaine comme point de vue privilégié sur la périurbanisation :

Les questions de l'urbanisation, de l'occupation des sols et de l'aménagement du territoire sont au cœur de la problématique abordée dans cette étude visant à améliorer la connaissance des territoires périurbains. Les villages, bourgs et petites villes situés dans l'aire d'étude, ont participé du monde rural. Leurs implantations souvent dictées par des principes simples issus de la combinaison de la contrainte de relief et du meilleur parti tiré de l'orientation et de l'exploitation du sol ont perduré pendant plusieurs siècles.



Carte d'état-major 1820-1866 © IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

document provisoire

Ce secteur géographique ayant peu subi les effets induits de l'industrialisation, à savoir l'urbanisation, il faut rattacher les raisons de l'extension urbaine des communes notamment à un autre type d'attractivité de ce territoire. […]

Pour une première approche visant à évaluer l'importance des extensions urbaines (qu'il s'agisse de villes ou de villages) et à en qualifier les contours, deux périodes semblent s'imposer, constituant les temps forts de la périurbanisation : le XIX^{ème} siècle et la période contemporaine allant de l'après-guerre à nos jours.

Au XIX^{ème} siècle, l'arrivée du chemin de fer qui du fait de la proximité de la capitale a révélé les potentialités de la Haute Vallée de Chevreuse comme celle d'un territoire de villégiature et d'activités en plein air, élargit le phénomène d'une périurbanisation (résidences secondaires, demeures bourgeoises et hôtels de tourisme) et la démocratisation de l'accès à ces pratiques.

La période allant de l'après-guerre à nos jours, témoigne d'un exode rural accru et de la démocratisation de l'automobile, et favorise la résidentialisation massive de ce secteur sous diverses formes (lotissements …) résultant des productions architecturale, urbaine et paysagère de ces dernières décennies.

Cette seconde période est aussi celle de l'émergence de politiques publiques et de textes de loi dont on s'efforcera d'évaluer les conséquences sur le territoire étudié. [8] [9]

Les formes urbaines

Comme évoqué précédemment, il ne s'agit pas d'analyser de manière exhaustive le contenu architectural de l'aire d'étude. Le sujet porte sur la matérialisation des phénomènes du périurbain, qu'elle soit urbaine, paysagère ou architecturale.

C'est pourquoi la mesure des extensions urbaines déjà évoquée paraît prépondérante, car il s'agit dans un premier temps d'appréhender à l'échelle du territoire, les processus de péri-urbanisation, voire les formes urbaines spécifiques ou les tissus urbains propres à ces territoires périurbains. (On abandonne volontairement le terme d'urbanisme, car les objets étudiés ne résultent pas forcément de projets urbains au vrai sens du terme mais plus souvent d'urbanisation par zonages ou zoning, en particulier dans les années 60.)

En revanche, il apparaît important et nécessaire de redéfinir et de décliner le terme générique de « lotissement », en partant du sens précis qu'il a d'un point de vue juridique et opérationnel, jusqu'à distinguer les procédures de création de ces zones résidentielles (en fonction notamment de la nature de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée), ainsi que les formes urbaines et architecturales qui en découlent. On tâchera d'établir (ou du moins de conforter) une typologie de ces formes d'habitat groupé permanent, que représentent le lotissement.

Parallèlement, un regard attentif sera porté sur les zones d'activités, commerciales ou industrielles, tant dans leur localisation, que dans leur processus de création, révélant souvent les organisations et politiques territoriales qui ont permis leur création. On s'interrogera aussi sur certains équipements isolés ainsi qu'au processus de fabrication de ces îlots urbanisés situés en pleine campagne.

document provisoire

8 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

9 Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, dite loi Defferre.
Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983

De la même manière, on privilégiera une observation à l'échelle des territoires pour mieux appréhender l'évolution des paysages évoquée précédemment.

L'accent sera mis sur la matérialisation des limites entre zones urbanisées et zones agricoles. On distinguera le cas des franges où le périurbain constitue lui-même la transition entre l'urbain et le rural (surface) de celui où, du traitement d'une limite (ligne), dépend la perception des paysages qui en découlent.

Le rôle des réseaux dans le paysage, décrit au point 2.a., sera analysé plus précisément de façon à mettre en exergue le lien qui s'établit entre les infrastructures, les paysages et les nouvelles zones urbaines.

La forme architecturale de l'habitat pourra être analysée en tant que telle jusque dans ce qu'elle présente de plus banal. Mais on s'attachera à comprendre le lien qui peut relier (ou pas) ces formes architecturales nouvelles avec celles traditionnelles (bâti traditionnel, local, vernaculaire) dans ce qui fait leurs spécificités (échelle, volumétrie, adaptation à la topographie et organisation urbaine). Cette confrontation des formes contemporaines rencontrées pourra permettre d'identifier des typologies et leurs éventuelles références aux types traditionnels locaux.

On tiendra compte du fait que les objets architecturaux rencontrés ont pour la plupart été conçus sans l'intervention d'un architecte, et que ce phénomène lié à l'émergence des « pavillonneurs » appartient bien à ceux de la périurbanisation.

Par ailleurs, une des spécificités du périurbain réside dans la nécessité de traiter des éléments programmatiques nouveaux ou volontairement relégués à la périphérie, pour des raisons fonctionnelles ou des opportunités foncières. Pour ce qui concerne le territoire du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, c'est plutôt de son attractivité qu'apparaissent des programmes architecturaux spécifiques liés à la villégiature (bien que de nombreuses résidences secondaires se transforment en habitat permanent) et au tourisme vert et de loisirs (randonnées, canotage, plans d'eau, golf, équitation : exemple des manèges à chevaux). Mais on n'exclut pas pour autant, en particulier dans la zone délimitée par le nouveau périmètre du PNR, d'avoir à analyser des formes architecturales liées à d'autres fonctions plus répandues dans d'autres territoires périurbains (hangars de stockage, lieux de production ou de vente, etc.)

b) Les enjeux scientifiques.

Les enjeux du projet de recherche *périurbains* ont été développés par Jean-Baptiste Minnaert dans le document ANR de 2010[10] qui associait des historiens de l'art, chercheurs de l'inventaire et universitaires)

Quelques questions fondamentales devraient permettre de dégager des problématiques pour ce projet, qui serviront aussi au programme de recherche global consacré aux *périurbains*.

1. Que retient-on de la définition du périurbain, qui puisse se spatialiser et servir à appréhender ce territoire ?

- Qu'il s'agit d'un phénomène de société lié à la question de la mobilité (donc à l'espace), en particulier entre le lieu d'exercice de l'activité professionnelle et le lieu d'habitation (dont l'éloignement est implicitement acquis), voire d'un lieu de résidence principale à un lieu de villégiature. (voir § périodisation)

10 Projet de recherche préparé en réponse à l'AAP « les énigmes spatiales de la vie en société », déposé à l'Agence nationale de recherche (ANR) par Jean-Baptiste Minnaert InTru 2010, associant chercheurs de l'Inventaire et universitaires. Non retenu mais servant de base au projet ***périurbains*** mentionné au chapitre 1

document provisoire

- Qu'à l'instar de l'exode rural qui a désertifié nos campagnes, modifié les paysages en particulier agraires et vu se ruiner des bâtisses, hameaux et villages, par l'extension des villes et des banlieues, la périurbanisation, qu'elle soit subie (éloignement / coût du foncier) ou choisie (cadre de vie / attrait de la campagne), transforme les territoires dans le rapport entre agglomérations et zones agricoles, par des **formes urbaines et paysagères distinctes** de celles qu'on attribue traditionnellement soit à la ville (de l'urbain), soit à la campagne (du rural).

2. Quels sont les phénomènes de la périurbanisation ?

- Ils incluent l'étalement urbain, la désertification des centres anciens, l'émergence de nouveaux pôles et d'agglomérations polycentriques, l'attractivité des petites villes à proximité de grandes agglomérations et des territoires sous influence urbaine (c'est le cas de la moitié des PNR).

3. Quelle est la spécificité d'une approche du périurbain ?

- A priori il s'agit d'une **approche territoriale, mais diffuse,** d'une approche topographique, non exhaustive.
- On commence par identifier un territoire sur lequel on soupçonne la matérialisation des phénomènes de la périurbanisation, du fait de son appartenance à une ceinture de croissance autour de la capitale[11], sans préjuger des formes sous laquelle elle apparaît.
- L'expression des formes est multiple, et l'échelle de lecture est essentiellement celle du tissu urbain. L'appartenance à un même territoire ne suffit pas pour présenter une cohérence, et le phénomène peut concerner aussi bien les secteurs périphériques des agglomérations que des centres bourgs.

Première confrontation au terrain : vérification d'hypothèses et relevé des manques...

Il ne s'agit pas de réaliser une opération d'Inventaire, mais plutôt d'un test en vrai grandeur permettant de valider une démarche, voire une procédure. Cette étude doit permettre d'aboutir plutôt à une méthodologie transposable à d'autres terrains, qu'à un résultat scientifique exhaustif sur l'aire d'étude pré-définie.

Le premier intérêt scientifique de ce test est justement qu'elle va permettre et d'éprouver les outils méthodologiques existants d'une part, vérifier leur pertinence et leur efficience pour appréhender ces nouveaux territoires, analyser et comprendre leurs processus de fabrication, et de vérifier d'autre part que l'on dispose de vocabulaire nécessaire pour décrire les objets architecturaux, urbains et paysagers, dans les référentiels terminologiques existants (architecture, espace urbain, etc.) ce qui permettra d'amorcer un répertoire des formes.

Ce travail d'analyse et de description doit permettre **d'étalonner et de circonscrire** l'objet de l'observation.

On entend par **« étalonner les regards »**, le fait de considérer l'œil comme un instrument de mesure, qu'il convient de calibrer par une procédure de réglage (méthodologiques et

11 voir plan directeur de la région parisienne de Henri Prost en 1934, puis schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Paul Delouvrier en 1965 …

document provisoire

épistémologiques), dont l'objectif est d'obtenir les mêmes résultats en terme de mesure et de restitution des données, quelque soit la situation initiale (l'observateur ou le terrain observé). Cela nécessite donc avant tout de définir une grille de lecture.

La nécessité de **circonscrire l'objet périurbain** semble indispensable s'agissant d'un espace toujours croissant et d'un phénomène en continuelle propagation dénommé « étalement urbain ». L'IGPC doit comprendre le processus de fabrication de ces espaces dans l'histoire récente, mais ne peut étudier ni les projets en cours, ni le monde rural sous le prisme de ce phénomène croissant. Il s'agira donc de tenter de se fixer des limites sinon physiques, du moins chronologiques, voire conceptuelles. On pourra ainsi contribuer à déterminer ce qui relève des phénomènes de la périurbanisation et peut-être à en délimiter les territoires. A priori le territoire test ne permettra pas d'aborder l'ensemble des phénomènes qu'il serait nécessaire d'étudier pour tenter de cerner le périurbain.

Le second intérêt est l'**expérimentation** qui permettra de confronter cette démarche à celle des autres partenaires du projet, principalement les services de l'inventaire dans les régions. Elle pourra ainsi être soumise à la critique de chercheurs plus aguerris aux travaux d'inventaire. Un élargissement de l'utilisation d'une méthode éprouvée pourra alors être proposée à d'autres territoires.

Cette étape est un préalable indispensable pour élaborer ensuite un CCST pour la rédaction du document « *Méthode de définition et d'évaluation des territoires, paysages et formes bâties du périurbain ».*

Les problématiques scientifiques

On peut classer les problématiques scientifiques de cette opération test à 5 niveaux de questionnements :

1) VOIR

- Que faut-il regarder ? Quoi voir ? En quoi étudier le périurbain diffère-t-il de l'étude du rural ou de l'urbain ?
- Comment définir des échelles d'observation pertinentes ? Voir le périurbain n'est-ce pas avant tout et essentiellement savoir reconnaître un tissu urbain particulier discontinu et peu dense.

2) ANALYSER

- Comment sélectionner les échantillons suffisamment représentatifs de ce territoire, pour tenter de cerner les phénomènes du périurbain dans leur globalité ?
- Selon quels critères analyser les morphologies ? Comment créer un répertoire des formes ?
- Quelles sources convoquer ? S'agissant de l'histoire récente, les documents utiles et nécessaires ne sont pas forcément archivés, où les trouver ?

3) COMPRENDRE

- Comment et avec quels éléments indispensables comprendre les processus de fabrication, les modalités d'extensions urbaines, leur chronologie et leur genèse ?

document provisoire

- Comment distinguer les permanences et les spécificités dans ces processus et dans les formes (urbaines, paysagères et architecturales) produites ?

4) DECRIRE

- Comment décrire des processus plutôt que des formes ?
- Quels registres convoquer : connaissance des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, etc. … lecture et traduction spatiales de règles et de législations ?

5) RESTITUER, RETRANSCRIRE

- Comment de l'analyse de ces échantillons, répertorier des formes, des familles, des typologies, etc. ?
- Comment évaluer les manques dus aux limites et aux spécificités du territoire test (PNR HVC) ?

c) Une approche par sondage et échantillonnage

Deux sondages : RN10 et vallée de l'Yvette...

L'identification de la trame issue de la géomorphologie décrite au point 2a, maillant et innervant le territoire de façon indéniable, nous a conduit naturellement à privilégier deux « axes » spécifiques délimitant deux secteurs de l'aire d'étude [12] :

1. la route nationale n°10, coïncident grossièrement avec la ligne de partage des eaux perpendiculaire à l'axe tectonique ;
2. la vallée de l'Yvette, correspondant à une des unités paysagères caractéristiques du PNR et « désobéissant » à la trame.

Ces deux secteurs présentent le double intérêt d'être à la fois des éléments de la géographie forts et structurants du territoire sur lesquels se sont appuyés les axes de communication et d'avoir, par le fait, focalisés les phénomènes de périurbanisation.

Ce choix favorise la lecture d'une gradation du phénomène de l'urbain vers le rural, par des séquences successives au cours desquelles on pourra observer les phénomènes tels que l'étalement urbain, la densification, la question des transitions, la gestion spatiale des franges, la matérialisation des ruptures (paysagères et urbaines) …

Le travail en chambre : échelles/chronologie

Traitement des sources documentaires :

Le cadastre napoléonien comme source documentaire de référence permettra par comparaison avec le cadastre actuel de visualiser les extensions urbaines ; + BD topo IGN ...

Ponctuellement les photographies aériennes des années 50-60 permettront d'affiner l'analyse du sujet et d'illustrer, le cas échéant par des exemples, le résultat de politiques publiques

12 Schéma de repérage des circuits de visite et des deux secteurs identifiés RN10 et vallée de l'Yvette

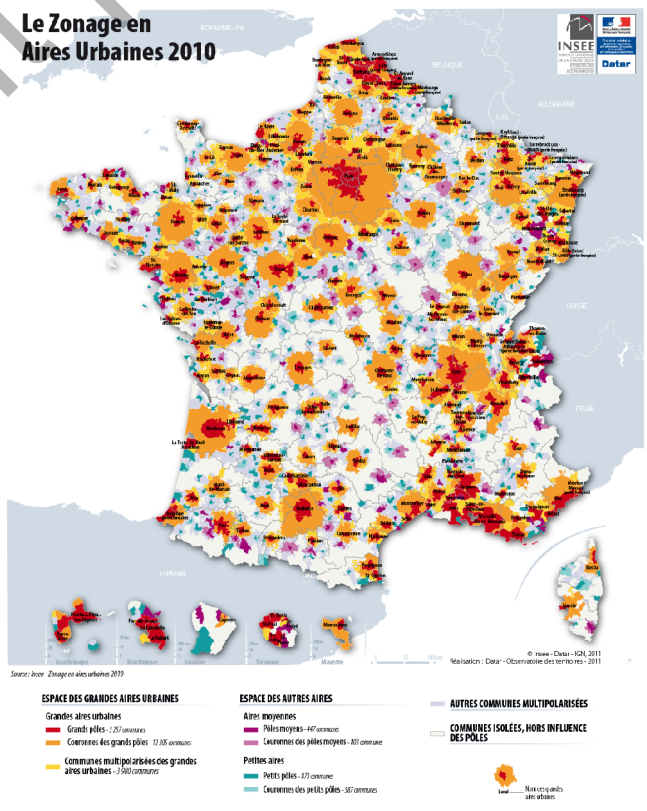
document provisoire

voire d'une certaine manière, les conséquences de la décentralisation en matière d'urbanisme.

L'analyse préalable de la cartographie et des vues aériennes disponibles en particulier sur le Géoportail, permet aisément de repérer avant toute enquête de terrain la matérialisation des phénomènes de la périurbanisation. En effet les tissus urbains particuliers sont facilement repérables en vue aérienne, de la même façon les ruptures et les discontinuités entre ces tissus, ceux existants et les espaces non bâtis sont également très visibles.

Une **carte** faisant ressortir les **extensions urbaines** des XX^{e} et XXI^{e} s. sera très utile à la délimitation d'un territoire périurbain. Il existe une carte[13] (Les espaces de développement résidentiel et touristique - Systèmes et Scénarios à 2040) réalisée par la DATAR présentée au en 2012 dans le cadre de l'exposition « la France de 2040 ».





13 http://www.datar.gouv.fr/la-datar/cartotheque

document provisoire

Des cartes produites par l'INSEE utilisent le nouveau zonage en aires urbaines, distinguant le périurbain par les aires dites de couronnes et les aires multipolarisées. Aucune n'est assez fine pour le niveau d'investigation requis.

Il conviendrait donc de construire une carte partant des zones bâties actuelles, auxquelles on soustraira les zones déjà construites au XIX^{e} s. pour faire apparaître les extensions urbaines « récentes ».

D'autres sources documentaires précieuses relative à l'histoire récente pourraient être disponibles dans les services territoriaux de l'Etat notamment. Le STAP des Yvelines a été sollicité fin janvier et mis à contribution, malgré une très faible disponibilité.

Les visites de terrain

Le nombre de visites de terrain sera volontairement restreint pour privilégier une approche rapide et intuitive du territoire et des enjeux qu'il représente au regard du sujet à traiter. L'objectif de ce travail de repérage n'est pas de réaliser une opération d'inventaire exhaustive, et encore moins de se substituer aux chercheurs du SRI d'Île-de-France ou du PNR.

Le contenu du répertoire des formes

Il s'agit de prélever des **échantillons** jugés représentatifs et de les étudier [en n'oubliant pas que ce sont des éléments constituant un réseau], pour en extraire leurs caractéristiques propres [et le cas échéant le lien qui s'établit entre eux].

Ces échantillons feront l'objet d'un repérage sur une carte sous forme de polygones, dénommés ***entités*** pour ceux déjà clairement délimitables et ***zones*** quand la délimitation n'est pas possible de façon suffisamment précise au moment de la saisie, dès le retour de la visite de terrain. En revanche les investigations supplémentaires à poursuivre devraient permettre au fur et à mesure d'affiner les contours des objets étudiés, et de n'aboutir au final (si le choix est fait de mener l'étude à son terme) à un ensemble d'entités.

Parallèlement à ce repérage cartographique, les données concernant les échantillons seront consignées dans un tableau qui constituera une base de données exploitable par différents systèmes (ex : OMEKA). Les champs à renseigner ont été identifiés et décrits sommairement dans le lexique figurant ci-après :

document provisoire

analyse des formes du périurbain définition des champs de la base de données		**N = numérique** **C = chaînes de caractères** *** = fenêtre image (1 plan significatif et 1 photo significative sur 1er écran)** **+ fenêtre Google Maps (ou géoportail?)** **¤ description = qualifier sans porter de jugement de valeur (ex : respect ou non de la topographie)**
IDENT,N,4,0,	Identifiant unique de notice	En lien avec le repérage cartographique établi sur Arcview
INSEE,C,5,	Code INSEE	Code INSEE de la commune
COMMUNE,C,57,	Commune	Nom de la commune
SITUATION,C,57,	Situation	Permet de prendre en compte des données de géomorphologie ou de géographie humaine (ex : zones d'influence...)
SITE,C,77,	Contraintes du site (champ hétérogène à préciser après avoir traité quelques cas)	Permet de prendre en compte des contraintes physiques (zones d'inondations), réglementaires (PLU, servitudes) ou foncières (opportunités)
CADASTRE,C,41,	Cadastre	Section cadastrale et numéro de parcelle
ADRESSE,C,57,	Adresse	Ex : 88, rue de Paris (ce champ non renseigné = 0)
OBJET,C,16,	Objet d'étude (lexique)	Permet de distinguer les polygones générés par Arcview (Zones ou entités)
APPELLATIO,C,111,	Appellation (texte libre)	Ex : lotissement X, quartier gare
COMMENTAIR,C,254, URBA (dédoublé) à l'échelle urbaine	Commentaires (texte libre)	Description = champ texte libre ¤ 1) l'œuvre par les sources 2) l'œuvre in situ (ex : composition d'ensemble, etc)
COMMENTAIR,C,254, ARCHI (dédoublé) à l'échelle architecturale	Commentaires (texte libre)	Description = champ texte libre ¤ 1) l'œuvre par les sources 2) l'œuvre in situ (ex : architecture en série, etc)
DENOMINATI,C,101, (dédoublé / typologie)	Dénomination (futur lexique)	Répertoire des formes (mot clé pour base de données) ex : lotissement, plateforme logistique, zones d'activité, aires pour gens du voyage
TYPOLOGIE (dédoublé / typologie)	Typologie (futur lexique)	Précisions typologiques relatives à la dénomination ex : commerciale, industrielle ou artisanale pour une zone d'activités
ORTHOPHOTO,C,77, *	Ortho photos et plans	Suite de nom de fichiers : tout document carto ou plans (y compris les documents graphiques produits par la MIGPC)
PHOTOS,C,77, *	photographies	Suite de nom des fichiers photos (selon nommage Inventaire Général)
MAITREOUVR,C,101,	Maître d'ouvrage	Catégorie : public / privé et nom
MAITREOEUV,C,101,	Maître d'œuvre	Catégorie : architecte ...
STATUTBATI,C,77,	Statut juridique propriété bâti (lexique)	Exemple : catégorie, privé / public location ou accession à la propriété
STATUTNONB,C,77, VOIES (dédoublé)	Statut juridique des espaces non bâtis (lexique)	Voiries : publiques, privatisées, autre statut + délaissés routiers ...
STATUTNONB,C,77, ILOTS (dédoublé)	Statut juridique des espaces non bâtis (lexique)	Cœurs d'îlots : privés, collectifs, etc + question de la délimitation des parcelles
DATATION,C,101,	Datation	Période chronologique : (sous-entendu) conclusion = mise en relation des sources et des observations
DATE,C,77	Date	Année de construction (conception, réalisation …) précise, attestée

document provisoire

Remarque : Cette grille n'a pu être testée qu'au printemps 2013, par l'analyse d'une demi-douzaine d'exemples de lotissements. Il s'est rapidement avéré nécessaire de rajouter des champs, voire d'en dédoubler certains.

Car compte tenu du retard considérable pris dans cette opération, dont les raisons seront brièvement évoquées ci-après dans le § calendrier, le projet d'analyse est recadré pour ne porter dans un premier temps que sur les seuls lotissements (habitat groupé permanent).

C'est dans son acception la plus banale, d'ensemble organisé de maisons que sera compris le terme lotissement, ne perdant pas de vue que pour le code de l'urbanisme, « constitue un lotissement une opération d'aménagement qui a pour objet ou qui, sur une période de moins de dix ans, a eu pour effet la division (…) d'une ou de plusieurs propriétés foncières en vue de l'implantation de bâtiments. » (Cf. 2)a) les formes urbaines).

d) Le contenu et le calendrier des différentes phases

S'agissant d'une approche dont la finalité est de dégager une méthodologie, certaines phases ne feront l'objet que de très peu d'investigation, ou pourraient être écourtées dès la mise en place des outils méthodologiques adéquats.

État des connaissances, recherche documentaire préalable, exploitation.

La consultation du site internet du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse a permis l'accès à un certain nombre de documents généraux, notamment l'atlas sommaire des paysages réalisé en juillet 2008 et portant sur l'extension du PNR qui a été utile pour un premier aperçu du territoire.

Le regroupement des éléments cartographiques d'archives (cadastre napoléonien, etc.) a lui aussi pu être réalisé rapidement grâce à leur mise à disposition sur Internet, via les sites des conseils généraux.

D'autres sources documentaires restent à identifier précisément en vue de leur exploitation. Les photographies aériennes issues de différentes campagnes et disponibles sur Internet s'avère au regard de la demi douzaine d'exemple traitée une source extrêmement riche. On tentera de décrire le mieux possible le contenu des informations qu'elles contiennent.

Enquête de terrain, production et traitements des données.

Le prélèvement des échantillons a été opéré lors de deux journées d'enquêtes de terrains les 19 décembre 2011 et 17 février 2012. Il apparaît a priori suffisant pour l'exercice à conduire. En revanche un certain nombre d'investigations recensées dans le tableau précité, sont nécessaires pour faire aboutir les analyses architecturales, urbaines et paysagères des formes observées, et en dégager des caractéristiques communes ou spécifiques capables d'illustrer des processus figés ou en cours.

Les données collectées sur le terrain seront traitées selon le protocole suivant :

- repérage cartographique des entités ou phénomènes observés
- constitution de la base de données accompagnant le système d'information géographique (nommage des photographies...)
- liste des investigations complémentaires à poursuivre
- collecte des informations nécessaires à la poursuite de ces investigations
- production des documents graphiques aux échelles adaptées

document provisoire

- proposition d'emboîtement d'échelles :

1 / 25 000 Situation : géographie (vallée / massif)

1 / 5 000 Commune / Territoire de vie = objet de l'étude

1 / 2 000 Domaine / Quartier

1 / 500 Parcelle / bâti

- saisies des données dans la base

Restitution, diffusion, valorisation des résultats.

Cette opération consiste essentiellement à tester une approche méthodologique spécifique - à travers les exemples identifiés sur ce terrain - et interopérable - pour s'adapter aussi aux exemples proposés par les partenaires des services en région - puis d'en tirer les enseignements nécessaires à l'élaboration du « document et méthode » attendu pour le projet *périurbains*.

Le premier objectif (échéance septembre 2012) est double, il s'agit :

- de **restituer** ce travail et de relater cette expérience au chargé de mission patrimoine-culture du PNR en présence du chef SRI d'Île de France et du chercheur concerné ;
- de **comparer** cette pratique à celle en cours d'expérimentation par le SRI d'Île-de-France sur Seine aval, par un chercheur de l'Inventaire avec un binôme architecte-paysagiste.

Le deuxième objectif sera :

- de **diffuser** le résultat de ce travail expérimental en élargissant progressivement aux autres chercheurs de l'inventaire, en commençant dans un premier temps par ceux impliqués dans le projet *périurbains ;*
- de **valoriser** ce travail issu d'une expérience concrète de terrain, auprès des partenaires du projet de recherche *périurbains* et du conseil scientifique.

e) Calendrier prévisionnel

prévisionnel	effectif	principale action
décembre 2011	décembre 2011	1ère journée d'enquête de terrain
janvier 2012	janvier 2012	restitution 1ère journée d'enquête de terrain
février 2012	février 2012	2ème journée d'enquête de terrain
mars 2012	mars 2012	restitution 2ème journée d'enquête de terrain
avril 2012	avril 2012	réflexion sur les moyens à mettre en œuvre (outils...)
mai 2012	mai 2012	rédaction CCST de cette étude de cas
juin 2012	avril-mai-juin 2013	cartographie et documentation graphique
juillet 2012	avril-mai -juin 2013	poursuite des investigations
août 2012	À recaler	élaboration des fiches descriptives
septembre 2012	Fin juillet 2013	synthèse et restitution PNR/SRI Île de France
automne 2012	À recaler	diffusion aux autres SRI partenaires projet
hiver 2012	À recaler	diffusion aux autres partenaires du projet périurbains
printemps 2013	À recaler	valorisation et rédaction CCST « document et méthode »

document provisoire

Moyens scientifiques et techniques

Personnel et compétences

	compétences	Temps disponible
InTru	Professeur d'université	À définir
InTru	Prestataire de service extérieur	quart-temps (durée de six mois) *
MIGPC	Architecte urbaniste en chef de l'Etat	2012 = mi-temps / 2013 = 20 %
MIGPC	Conservateur du patrimoine	ponctuellement

* Cette prestation qui devait débuter en juin 2012, n'a pu démarrer qu'en octobre, n'a été dédiée à cette tâche que sur une très faible part du quart-temps escompté, n'a pas répondu aux attentes faute de compétences et a été finalement écourtée (quatre mois). Cette situation a non seulement totalement décalé le calendrier, mais aussi conduit à revoir les ambitions de ce test, et à mobiliser les ressources internes.

Moyens techniques

SIG Bureautique Arcview + outils de représentation info-graphique plus accessibles
L'appui de la MSH de Tours a été sollicité, pour l'utilisation (cf CR réunion du 6 mars 2012)

- de la Plateforme Créville
- de l'outil Omeka

On évaluera la pertinence de poursuivre cette piste, en fonction de la réponse apportée le 9 mai 2012 par la MSH. Cette piste a été abandonnée, compte tenu des conditions financières exigées.

Suivi et évaluation

Interne

Comité de pilotage

MIGPC

Comité de suivi scientifique

InTru / MIGPC

document provisoire